

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2016

Etaient présents : Mme HUCHET Annaïck – Mr Sébastien CHANCLU - Mr MAILLET Pascal - Mr Stéphane SAMZUN – Mme MATELOT Marie-Laure - Mr Gaël GIRARD- Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS – Mme MAHé Christine – Mr Franck THOMAS – Mr Pierre-Yves LE GAL – Mr Yvon ALLAIN – Mme Evelyne LOREAL – Mme Harriet THOMAS.

Absente excusée ayant donné procuration :
Madame Geneviève GUICHENEY à Mme Annaïck HUCHET.
Absent excusé :
Monsieur Eric DELANOË.

Secrétaire de séance : Mme Joëlle MATELOT-MORAÏS.

Madame Le Maire ouvre la séance en donnant la parole à l'Association Aide Aux Devoirs représentée par Monsieur Jean-Pierre PILLIARD.

Cette association qui s'appuyait sur une structure existante : Entraide Scolaire Amicale a décidé en avril 2015 de créer sa propre association. Son objectif est de lutter contre l'échec scolaire et intervient à domicile pour l'aide aux devoirs, auprès des enfants en présence d'un membre de la famille. Forte de son succès, l'association recherche des bénévoles et informe qu'elle va solliciter une aide financière de la commune dans le but de proposer des formations adaptées aux bénévoles et des activités liées à l'éveil culturel des enfants .

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE CONTRAT LUTTE CONTRE LES RONGEURS.

Depuis quelques années l'île subit une recrudescence de rongeurs sur son territoire. Aussi, les élus souhaitent se mobiliser en lançant une campagne de lutte contre les rongeurs à l'échelle de l'île, et effectuer quatre passages au lieu de deux par an. Madame le Maire insiste sur la vigilance en particulier auprès des enfants (lavage des fruits trouvés à terre, accompagnement avec un adulte autour des composteurs ...) et incite les habitants à désigner un référent par village.

Vu les articles L 2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le règlement sanitaire départemental en matière de lutte contre les rongeurs,

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer un contrat de prévention et de lutte contre les rongeurs avec l'entreprise FARAGO Morbihan. La prestation comprend 4 passages par an en différents lieux de la commune : camping municipal, exploitations agricoles. Remise de sachets à destination des administrés inscrits en mairie, intervention sur les plages d'Herlin, Kérel, Vazen et Port Goulphar. Le montant annuel de la prestation est fixé à 4608.00 € H.T. A cela s'ajouteront des postes d'appâtage pour un montant de 690 € H.T. soit 828 € T.T.C.

OBJET : RECRUTEMENT D'UN VACATAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Madame Le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires.

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- Recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- Recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de la commune,
- Rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter un vacataire pour effectuer des animations sur le temps périscolaire du 23 novembre 2016 au 16 décembre 2016.

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Madame Le Maire à recruter un vacataire du 23 novembre 2016 au 16 décembre 2016 ;

ARTICLE 2 : de fixer la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire d'un montant brut de 20 €.

ARTICLE 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;

ARTICLE 4 : de donner tout pouvoir à Madame Le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Madame Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception au représentant de l'Etat.

OBJET : AUTORISATION SIGNATURE PROPOSITION FINANCIERE AVEC LE CABINET PROTOURISME POUR MISE A JOUR DOSSIER CLASSEMENT « STATION TOURISME ».

Lors de la séance du conseil municipal du 19 octobre 2016, le conseil avait autorisé Madame Le Maire à lancer le renouvellement de classement de la commune en « station de tourisme ». A cet effet, Madame Le Maire propose de bénéficier de l'assistance du cabinet PROTOURISME qui avait constitué le dossier en 2013.

La prestation financière s'élève à 5 980 € H.T soit 7176 € T.T.C.

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Madame Le Maire à signer la proposition d'étude avec le Cabinet PROTOURISME situé à Plescop (Morbihan).

OBJET : MODIFICATION PRIX D'ACHAT MOBIL-HOME COMMUNE DE LOCMARIA.

Madame Le Maire soumet aux conseillers la nouvelle proposition de la Commune de Locmaria concernant la vente de trois mobil-home. En effet, le montant initialement proposé et validé par notre conseil municipal en date du 27 septembre 2016 a été revu à la hausse à la suite de la décision de leur commission de finances. Le prix nouvellement proposé est de 6000 € H.T. l'unité pour les deux plus anciens et 8000 € H.T pour le plus récent.

Certains élus s'étonnent de cette hausse de tarif sans avoir plus de justifications sur cet écart de prix. Malgré tout, le prix reste encore intéressant compte tenu du bon état général de chacun. Madame Le Maire propose de passer au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 4 abstentions accepte le prix fixé par la commune de Locmaria à savoir 20 000 € H.T pour les trois mobil-home.

DISCUSSION

Madame le Maire informe les conseillers sur plusieurs sujets :

- La liaison avec Thomas PESQUET aura lieu le 28 novembre 2016 à la salle Arletty. Elle y sera présente.
- Le classement en deux étoiles du camping municipal été renouvelé pour 5 ans à compter du 14 novembre 2016.
- Remerciements de l'école pour la subvention attribuée pour le voyage à Sixt-Fer-à-Cheval du 22 au 27 janvier 2017.
- Sur la procédure d'établissement des Cartes Nationales d'Identité à compter du 1^{er} décembre 2016 : les demandes seront instruites à la mairie de LE PALAIS, cependant chaque collectivité apportera son aide pour la constitution des dossiers. Un rendez-vous devra être pris par téléphone ou via le site de la mairie de LE PALAIS pour l'établissement des cartes.
- Une réunion publique se tiendra salle polyvalente le 6 décembre 2016 sur le thème de l'urbanisme et des conséquences des loi « Littoral » et « ALUR » sur nos futurs Plans Locaux d'Urbanisme ».

FIN DE LA SEANCE : 22h05